



A vos cultures

N°2 – 7 février 2024

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°1

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

A RETENIR :

Remettre vos cuvettes jaunes rapidement afin de déterminer l'arrivée et d'estimer la pression charançon sur vos parcelles.

Colza :

Charançon de la tige du colza : Nouvelles captures cette semaine et en augmentation depuis la semaine dernière. Attention forte présence du charançon de la tige du chou (non nuisible). Il est encore trop tôt pour intervenir. Suivre notre prochain bulletin.

Puceron cendré : Un signalement dans une parcelle flottante de Forterre fortement touché avec la quasi-totalité des pieds porteurs. Vérifier vos parcelles.

Larves de grosses altises : Quelques berlèses sont en cours. Les premiers résultats présentent de nombreuses larves mais principalement des L1, dû à un vol de grosses altises tardif. Accompagner la reprise de végétation des colzas avec le premier apport d'azote avant le passage pluvieux de cette fin de semaine, de préférence sous forme ammonitrate devrait également permettre, en favorisant la croissance des plantes, de limiter leur impact.

COLZA

STADES : Reprise de végétation sur l'ensemble des huit parcelles du réseau et pour la parcelle flottante observées cette semaine. Stade BBCH 30 (C1), le stade BBCH 31 (C2) n'est pas atteint mais 4 parcelles signalent de 10 à 30% de plantes à ce stade. (Rappel un stade est atteint quand 50% des plantes sont à ce stade). Des parcelles hors réseau ont atteint le stade C2.

Rappel sur la mise en place des cuvettes jaunes :

Placer les cuvettes (sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure.

Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

RAPPEL DES STADES :

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.



CHARANCON DE LA TIGE

Les températures actuelles sont favorables à l'activité de ce ravageur.

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

A ce jour, pour les huit parcelles observées, on note la présence du charançon de la tige du colza dans cinq parcelles avec d'une à 33 captures et la présence du charançon de la tige du chou dans sept parcelles avec de 9 à environ 300 captures.

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Il est encore trop tôt pour intervenir. Le traitement pourrait intervenir sur la fin de semaine prochaine (vers le 16 février), si les températures remontent. Suivre notre prochain bulletin.

Traitement visant le charançon de la tige, et en l'absence puceron cendré :

A ce jour, aucune résistance aux pyréthriinoïdes du charançon de la tige n'a été signalée, l'intervention se fera donc avec une spécialité commerciale de cette famille.

Exemple de produits :

CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0,05 l / ha.

KARATE ZEON (Lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0,075 l/ha

LARVES D'ALTISES :

Pour les parcelles n'ayant pas atteint C1 les colzas restent en phase de sensibilité. La fin du risque interviendra avec la montaison. Néanmoins, les premiers résultats des tests Berlèse indiquent surtout une forte présence de larves au stade L1. Ces jeunes larves, qui ne devraient pas pouvoir atteindre le cœur des plantes avant le début de la montaison.

Vous pouvez à nouveau réaliser un test Berlèse lors de vos pesées sorties d'hiver qui sont à réaliser rapidement.

Retrouvez sur le site de Terres Inovia la méthode Berlèse :

<https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese-?inheritRedirect=true&redirect=%2FRecherche%3Fq%3Dm%25C3%25A8thode%25Bberl%25C3%25A8se>

Accompagner la reprise de végétation des colzas avec le premier apport d'azote devrait également permettre, en favorisant la croissance des plantes, de limiter leur impact.

PUCERONS CENDRES :



Pucerons cendrés au stade reprise végétation du colza (Mickaël Bimbard CA 03)

Une parcelle flottante en Forterre signale une forte présence de ce ravageur avec la quasi-totalité des pieds touchés et une forte crispation du cœur des plantes les plus touchés. Vérifier rapidement vos parcelles avant l'intervention visant le charançon, de la tige.

Période de risque : De la reprise de la végétation C1 (BBCH 30), au stade G4 BBCH 71 (10 premières siliques bosselées).

Seuil indicatif de risque à ce stade : 1 colonies pour 10 mètres linéaire (semis en ligne) ou 10% de pieds porteurs (semis classique). Une colonie peut désigner un à plusieurs individus.

Seuil d'intervention puceron cendré atteint, prévoir d'intervenir lors du traitement charançon de la tige avec :

KARATE K (Lambda-cyhalothrine 5 g/l + Pyrimicarbe 50 g/l) à 1 l/ha + **KARATE ZEON** 0,025 l/ha (Lambda-cyhalothrine 100 g/l pour apporter 7,5 grammes de lambda-cyhalothrine dose efficace sur charançon de la tige).

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)
https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale" "Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Luc Fournier et Mickaël Bimbard

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

